



CC Pays de Lesneven et Côte des Légendes (Siren : 242900793)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Lesneven
Arrondissement	Brest
Département	Finistère
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	26/12/1994
Date d'effet	26/12/1994

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Bernard TANGUY

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	12, Boulevard des Frères Lumière
Numéro et libellé dans la voie	B.P. 75
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	29260 LESNEVEN
Téléphone	02 98 21 11 77
Fax	02 98 83 16 91
Courriel	ccplcl@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	28 407
-----------------------------	--------

Densité moyenne 139,74

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
29	Brignogan-Plages (212900211)	766
29	Goulven (212900641)	453
29	Guissény (212900773)	2 074
29	Kerlouan (212900914)	2 277
29	Kernilis (212900930)	1 431
29	Kernouès (212900948)	739
29	Lanarvily (212901003)	447
29	Le Folgoët (212900559)	3 259
29	Lesneven (212901243)	7 640
29	Ploudaniel (212901797)	3 800
29	Plouider (212901987)	2 074
29	Plounéour-Trez (212902035)	1 262
29	Saint-Frégant (212902480)	742
29	Saint-Méen (212902555)	859
29	Trégarantec (212902886)	584

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale Politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse : développer et mettre en oeuvre une politique ambitieuse et concertée en partenariat avec l'Etat la CAF le centre socioculturel communautaire et tout autre partenaire institutionnel ou associatif Prévention de la délinquance : animer et coordonner les actions relatives aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance</i>
Dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
<i>Animer et coordonner les actions relatives aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
<i>Sont déclarées d'IC les zones existantes suivantes : Mescoden à Ploudaniel Lanveur à Plounéour-Trez Le Parcou à Lesneven et Ploudaniel Ménéham à Kerlouan</i>

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
<b>Développement et aménagement social et culturel</b>
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs <i>Sont d'intérêt communautaire : l'espace multifonctions de Kerjézéquel en Lesneven, l'espace Kermaria au Folgoët, le centre de secours et d'incendie Centre socioculturel - la CC est compétente pour : Conserver et entretenir les bâtiments du centre situé rue des déportés à Lesneven Définir et mettre en oeuvre une convention d'objectifs et de financement avec l'association du centre socioculturel intercommunal du pays de Lesneven et de la côte des légendes qui assure la gestion de ce centre</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives
<b>Aménagement de l'espace</b>
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Elaboration et suivi du schéma de cohérence territorial du pays de Brest et du ou des schémas de secteur situés en partie ou en totalité sur le territoire communautaire Numérisation du plan cadastral des communes membres assemblage et maintien à jour de ces 15 plans cadastraux informatisés Elaboration d'un SIG en lien avec les communes membres en collaboration avec le pays de Brest</i>
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Sont considérées d'IC les ZAC d'un minimum de 3 hectares destinées à recueillir de l'activité économique sur plus de 80% de leur surface totale</i>
- Transport scolaire
<b>Voirie</b>
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Lanrivily : Voie communale n°1 depuis l'extrémité du revêtement en béton désactivé de la chaussée face à la mairie jusqu'à la route départementale n°38, soit une longueur de 2 140 m et une surface de 13 017 m². Saint-Frégant : Voie communale n°4 depuis la fin de l'aménagement du bourg (carrefour de Kéravézan : VC5) jusqu'à la route départementale n°32, soit une longueur de 2 520 mètres et une surface de 13.249 m². Trégarantec : Voie communale n° 2 de Kérlilis-Vian jusqu'à la route départementale n° 32, soit longueur de 1 040 mètres et une surface de 4 910 m². Guissény : portions de la voie communale n° 3 et de la voie communale n° 63 permettant l'accès à la plate-forme de dépôt de déchets verts de Kergoniou depuis la RD 32, soit une longueur de 960m. Ploudaniel : portion de la voie communale n°6 reliant la voie de contournement du bourg à la zone d'activités économiques du groupe EVEN à Traon-Bihan, soit une longueur de 2 700m.</i>
<b>Développement touristique</b>
- Tourisme <i>ajouter : accueil et information des touristes promotion touristique du territoire communautaire création et exploitation d'un office de tourisme communautaire</i>
<b>Logement et habitat</b>
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
<b>Infrastructures</b>
- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires
<b>Autres</b>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>- l'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du code des postes et communications électroniques, - l'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants, - la mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs</i>

ou d'utilisateurs de réseaux indépendants, - l'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques, - la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finals, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

- NTIC (Internet, câble...)

Contribution au développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication et de l'administration électronique sur le territoire, notamment par l'adhésion au syndicat mixte e-mégalis Bretagne.

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
29	POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST (200033736)	Pôle métrop.	403 603
29	S MIXTE D'ETUDES POUR LA GESTION DURABLE DES DECHETS DU FINISTERE (252902598)	SM ouvert	961 388
29	SYNDICAT MIXTE DU PÔLE AQUATIQUE ABERS-LESNEVEN (200039360)	SM fermé	69 363

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)